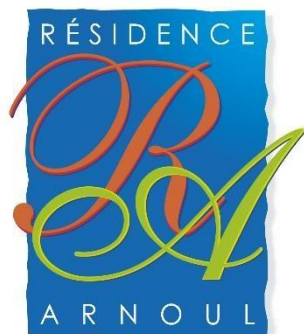




EHPAD RÉSIDENCE ARNOUL

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024 – 2028



EHPAD Résidence Arnoul
65 rue Montluc – 62 610 ARDRES
Tél : 03.21.35.42.33

Mail : administration@ehpad-residencearnoul.fr

Site internet : <https://ehpad-residencearnoul.fr/>

VALIDATION	
CVS	02/04/2024
CSE	23/04/2024
CA	25/04/2024

Table des matières

Glossaire	3
Préface.....	4
Méthodologie de construction du projet d'établissement	5
Présentation de l'établissement.....	6
Fiche d'identité.....	6
Histoire de l'établissement.....	7
Définition, localisation et missions.....	8
Les animations.....	10
La restauration	11
Le traitement du linge	11
L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne	12
L'entretien de la résidence	12
L'administratif	12
Nos valeurs	12
Le cadre réglementaire de l'EHPAD.....	14
Caractéristiques de la population accueillie.....	15
La stratégie du projet d'établissement 2024-2028	15
Le projet d'accompagnement et d'animation	16
Le projet de soins	21
La politique de l'établissement et les ressources humaines	27
Évaluation et suivi du projet d'établissement.....	36
Conclusion	37

Annexes :

Annexe 1 : Plan Bleu - Plan d'organisation pour la gestion de situations exceptionnelles.....	38
---	----

Glossaire

- **AES** : Accompagnant Éducatif et Social
- **AMP** : Aide Médico-Psychologique
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **AS** : Aide-soignant
- **ASHQ** : Agent des Services Hospitaliers Qualifié
- **BPJEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
- **CA** : Conseil d'Administration
- **CDD** : Contrat à Durée Déterminée
- **CDI** : Contrat à Durée Indéterminée
- **CH** : Centre Hospitalier
- **COPIL** : Comité de Pilotage
- **CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- **CSE** : Comité Social d'Établissement
- **CVS** : Conseil de Vie Sociale
- **DDPP** : Direction Départementale de la Protection des Populations
- **DUERP** : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- **ETP** : Équivalent Temps Plein
- **FHF** : Fédération Hospitalière de France
- **GMP** : GIR Moyen Pondéré
- **GPEC** : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- **GPEMC** : Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Métiers et des Compétences
- **HAS** : Haute Autorité de Santé
- **IDE** : Infirmier Diplômé d'État
- **PCA** : Plan de Continuité d'Activité
- **PMP** : PATHOS Moyen Pondéré
- **PRA** : Plan de Reprise d'Activité
- **PVP** : Projet de Vie Personnalisé
- **QVT** : Qualité de Vie au Travail
- **RGPD** : Règlement Général de Protection des Données
- **SC2S** : Service Civique Solidarité Seniors
- **TMS** : Troubles Musculo-Squelettiques
- **UVA** : Unité de Vie Alzheimer

Préface

Le projet d'établissement, instauré par la loi du 2 Janvier 2002, est un document essentiel pour la projection sur les cinq prochaines années des projets au sein de la résidence.

Le projet d'établissement présente les missions de la résidence et les projets à mener sur différentes thématiques mentionnées dans le décret de 2002 et plus récemment dans le décret de Février 2024.

C'est un outil moteur et incontournable pour les résidents, professionnels de la structure et personnes extérieures (proches, professionnels libéraux, partenaires).

Ce document est le fruit d'une réflexion collective où chaque professionnel et résident volontaire a pu y apporter ses idées, ses envies et ses besoins afin de maintenir des prestations de qualité délivrées auprès de nos résidents et de contribuer à leur bien-être.

Méthodologie de construction du projet d'établissement

Nous ne pouvons nous contenter de construire un projet d'établissement par la réalisation de groupes de travail où les membres évoquent leurs idées.

La construction d'un projet d'établissement se fait en amont, en effet, il est essentiel que les pratiques professionnelles, prestations et activités délivrées soient évaluées afin d'identifier les points à améliorer dans une démarche d'amélioration de la qualité.

En conséquence, la résidence a réalisé une auto-évaluation de ses pratiques en début d'année 2023, en impliquant les professionnels de la résidence ainsi que les résidents. Cette auto-évaluation a été réalisée sur la base du référentiel national d'évaluation de la qualité de la Haute Autorité de Santé (HAS) regroupant plusieurs thématiques (Bientraitance, Qualité de vie au travail, Ressources Humaines, Continuité des soins, Partenariats, Animation ...).

Suite à cette auto-évaluation un plan d'action a été élaboré nous permettant ainsi d'obtenir des éléments fondamentaux pour la construction et identification d'actions pour notre projet d'établissement.

Les thématiques à aborder dans le projet d'établissement ont été recensées grâce au référentiel d'évaluation de la HAS. Ainsi, 18 thématiques ont été proposées aux professionnels et résidents de la structure. Des feuilles d'inscriptions étaient disponibles afin que les volontaires puissent s'y inscrire.

Il était important que le projet d'établissement soit conçu dans le cadre d'une démarche collective, participative et de volontariat pour favoriser la richesse des échanges et de prendre en considération la diversité des points de vue de l'ensemble des participants.

Un Comité de pilotage (COPIL), composé du médecin coordonnateur, cadre de santé, chargée de missions qualité et responsable, s'est réuni une première fois au tout début de la démarche afin de fixer les dates de groupe de travail et les pilotes des thématiques.

Les groupes de travail se sont tenus avec la participation des professionnels et résidents de Septembre à Novembre 2023.

Le projet, dans sa version provisoire a été retravaillé et validé par les membres du COPIL puis soumis, dans sa version définitive, pour avis au Conseil de Vie Sociale, au Comité social d'établissement (CSE) et pour validation au Conseil d'administration (CA).

Présentation de l'établissement

Fiche d'identité

RAISON SOCIALE	RÉSIDENCE ARNOUL
SIRET	266 209 493 000 29
FINESS	620101857
COORDONNÉES	Résidence Arnoul 65 rue Montluc 62 610 Ardres ☎ 03.21.35.42.33 – Fax : 03.21.36.24.46 Mail : administration@ehpad-residencearnoul.fr
SITE INTERNET	http://ehpad-residencearnoul.com/
STATUT	Établissement public autonome en direction commune avec le Centre Hospitalier de Calais
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mr Ludovic LOQUET
DIRECTRICE RESPONSABLE	Mme HENNION Caroline Mme DOUBLET Védastine
CAPACITÉ AUTORISÉE	72 (dont 2 places d'hébergement temporaire)
MODALITÉS D'ACCUEIL	La Résidence Arnoul accueille 72 résidents dont, depuis 2014, 12 en unité de vie Alzheimer (UVA).
ARCHITECTURE	L'établissement est organisé en deux secteurs : le secteur EHPAD et le secteur UVA. Secteur EHPAD (comprend 5 ailes) : - Les Carmes accueille 14 résidents - La Poterne accueille 8 résidents - Le Grand lac accueille 15 résidents - Les Bastions accueille 9 résidents - Les Tilleuls accueille 14 résidents Secteur UVA « Les Marronniers » : - L'UVA accueille 12 résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et/ou de troubles apparentés
DATE D'OUVERTURE	26/06/93
CPOM	2024-2028
EVALUATIONS	Évaluation interne (2021), Auto-évaluation référentiel HAS (2023)

Histoire de l'établissement

1069

Création sous la dénomination « d'Hôpital-Dieu Saint-Nicolas », de l'Hospice civil d'Ardres par Arnoul Ier, Seigneur d'Ardres
(extrait du livre, hospice civil, Historique de l'Organisation et de l'Administration, 1923)

1809

Après de multiples péripéties, l'hospice ainsi créé devint officiellement l'Hospice civil d'Ardres
[L'Hospice civil d'Ardres a été transformé en Maison de retraite, et a déménagé rue Montluc]

1993

Ouverture de la Maison de retraite d'Ardres, établissement public autonome accueillant des personnes âgées

La Maison de retraite d'Ardres est renommée « Résidence Arnoul »



2007

2014

Ouverture de l'extension de l'EHPAD d'Ardres :

- Augmentation de la capacité de places : 54 à 72 places
- Création de l'Unité de vie Alzheimer accueillant 12 résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et/ou de troubles apparentés

2021

Signature d'une convention avec tacite reconduction liant l'EHPAD Résidence Arnoul en direction commune avec le Centre Hospitalier de Calais

Définition, localisation et missions

Même si une présentation écrite est présente ci-dessous, pour nous il était essentiel lors de la rédaction de ce projet d'établissement que la présentation de l'EHPAD soit effectuée par nos résidents, acteurs de notre résidence. Une vidéo de présentation réalisée en mars 2023 est disponible en cliquant sur le lien ci-après :



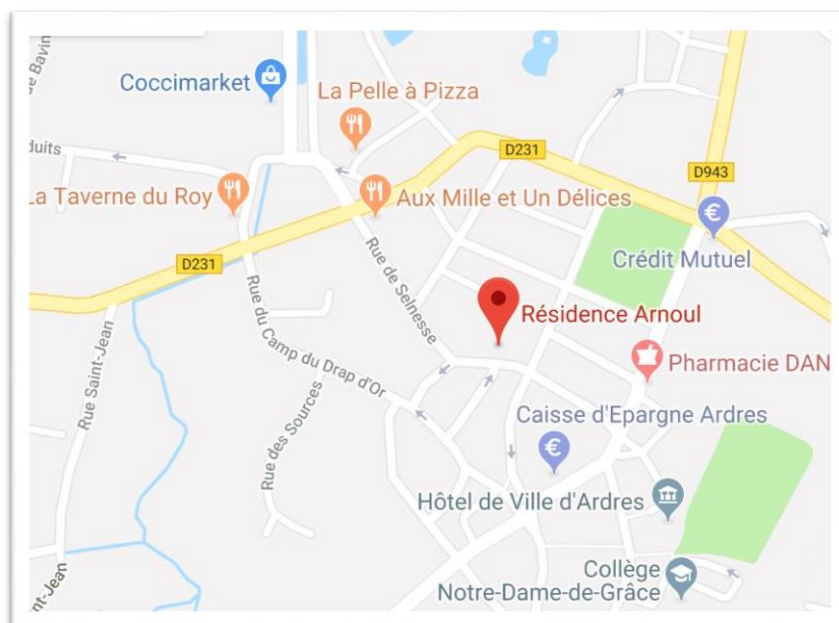
L'EHPAD « Résidence Arnoul » est un établissement public autonome d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Ancien Hospice civil d'Ardres, l'établissement a été transformé en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et reconstruit rue Montluc à Ardres, en 1993. En 2014, des travaux d'extension ont été réalisés, la capacité d'accueil a été augmentée de 54 à 72 places, et une Unité de Vie Alzheimer de 12 places a été créée, afin d'accueillir des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou de troubles apparentés.

La Résidence coopère avec d'autres structures de son territoire afin de renforcer son offre d'accompagnement au service de résidents. La convention de direction commune avec le Centre Hospitalier de Calais, effective depuis 2021, permet à l'EHPAD d'assurer une coordination optimale pour la continuité des soins des résidents. Dans le cadre de cette direction commune, les interactions sont également favorisées avec l'EHPAD Résidence de la Haute Porte de Guînes, avec par exemple la rédaction de marchés publics communs, le partage d'ETP entre les EHPAD, la mise à disposition de personnel au sein de l'EHPAD par le Centre Hospitalier, le partage de documents liés à la démarche Qualité ou autre, mise en commun de certaines formations.

Par ailleurs, l'EHPAD est ouvert sur son environnement en favorisant, dès que possible, les interactions, avec d'autres structures sanitaires et médico-sociales et partenaires, concourant aux missions de la Résidence notamment en matière de vie sociale, d'autonomie, de droits des usagers.

La localisation de l'établissement est un véritable point fort, en effet il se trouve plein cœur du centre-ville et bénéficie ainsi de tous les commerces et services publics à proximité (hôtel de ville, la poste, transports en commun, le marché, les lacs, l'Église etc.)



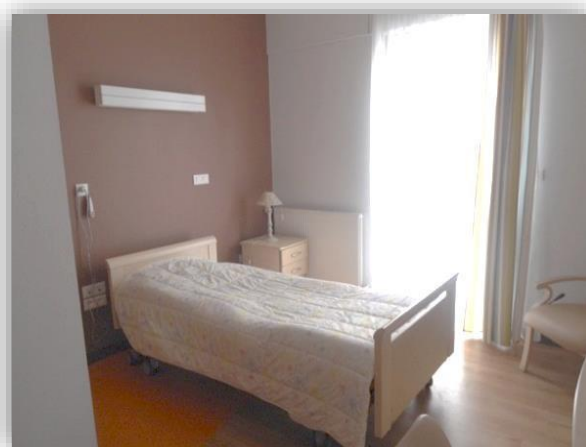
L'EHPAD accueille des personnes âgées dépendantes âgées de 60 ans et plus, et est habilité à l'aide sociale. En dessous de l'âge requis, il est possible d'intégrer l'établissement sur dérogation, délivrée par le Département du Pas-de-Calais.

L'extension architecturale récente permet désormais à la Résidence Arnoul de disposer d'une capacité d'accueil totale de 70 lits en hébergement permanent et exclusivement en chambres individuelles.

L'établissement dispose également de 2 lits d'hébergement temporaire afin de permettre aux personnes âgées dépendantes qui le souhaitent de réaliser des courts séjours, en prévision d'une éventuelle entrée définitive ou dans le cadre du droit au répit des proches aidants.

La résidence met à la disposition de ses résidents des chambres individuelles bénéficiant de :

- Salle de bain adaptée avec douche, lavabo et w.-c.,
- Mobilier (lit médicalisé, armoire, chevet et fauteuil),
- Prise de téléphone
- Prise de télévision + Télévision
- Système d'appel-malade pour renforcer la sécurité.
- Accès internet via le WIFI





La chambre peut être personnalisée par le résident, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Les couples peuvent être accueillis dans deux chambres individuelles communicantes au sein de la structure. Deux petits salons confortables sont répartis dans l'unité pour l'accueil des visiteurs.

Afin de garantir un hébergement de qualité, la résidence propose plusieurs prestations pour répondre aux besoins de nos résidents :

- + Les animations
- + La restauration
- + Le traitement du linge
- + L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- + L'entretien de la résidence
- + L'administratif

Les animations

De nombreuses animations sont proposées au sein de la Résidence Arnoul. Des animations quotidiennes et diverses telles que : Loto, jeux de société, atelier mémoire, gymnastique douce, balade au lac, sortie sur le marché, atelier intergénérationnel, sorties sur l'extérieur ...

L'animation est un élément central pour maintenir le lien social des résidents, lutter contre l'isolement et développer leur bien-être. C'est pourquoi, l'animatrice et les professionnels soignants sont engagés activement dans le projet animation de l'EHPAD.

Des partenariats pour diversifier l'offre d'animation existent avec notamment les écoles, crèche, EHPAD du territoire, associations de loisirs et sportives.

Les sorties collectives pour lesquelles une contribution financière peut parfois être demandée, sont encadrées par un personnel compétant et dynamique. La résidence Arnoul dispose de véhicules de transport pour les sorties se déroulant sur la région. Les véhicules permettent le transport des personnes à mobilité réduite.

L'unité de vie Alzheimer (UVA) propose aussi des animations adaptées aux besoins des résidents avec notamment la présence dans cette unité de la salle Snoezelen. Les résidents de l'UVA participent à certaines activités de l'EHPAD comme les anniversaires du mois, les repas à thèmes, la sortie au marché/lac.

L'établissement a obtenu un agrément en partenariat avec la FHF et la SC2S pour l'accueil de volontaires en service civique. Ainsi, deux volontaires sont présents du Lundi au Vendredi pour proposer des animations plus individualisées : sorties courses, jeux de société, atelier bien-être, ...



La restauration

Les repas sont préparés sur place, et sont servis dans la salle à manger de l'EHPAD et dans celle de l'UVA. Il est également possible pour les résidents de prendre les repas en chambre, sur leur demande ou pour des raisons de santé. De plus, il est possible pour les proches de venir manger au sein de la résidence dans une salle dédiée.

La restauration est un élément important pour le bien-être de nos résidents. En effet, nous accueillons une population ayant eu pour habitude de cuisiner des repas sains, maison, locaux, et appétissants ! Nous mettons donc une priorité sur la satisfaction de nos résidents concernant la prestation restauration.

Par conséquent, une fois par trimestre, une commission restauration est organisée au sein de l'établissement. Le prestataire de restauration (Actuellement API détenteur du marché alimentaire 2023-2025) réalise cette commission en y impliquant la diététicienne de la société, le chef de cuisine mis à disposition par la société, ainsi que les cuisiniers de l'EHPAD, les référents commission menus (professionnels soignants), l'animatrice, le médecin coordonnateur, la cadre de santé, la responsable et les résidents qui souhaitent y participer. Lors de cette commission, les points positifs et négatifs du dernier trimestre sont mentionnés par les membres, puis validation des prochains menus pour le trimestre suivant et enfin une partie « actualité » est abordée afin d'impliquer les membres sur les projets à venir liés à la restauration : point anti-gaspi/ loi égalim/ le tri des déchets ...

Le traitement du linge

L'EHPAD dispose d'une lingerie en interne avec deux agents dédiés qui effectuent l'entretien du linge des résidents et des tenues professionnelles du personnel.

L'entretien du linge plat (draps/taies) s'effectue par un prestataire extérieur.

Le marquage du linge est réalisé par la résidence.

L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

L'établissement est doté d'un personnel soignant qualifié. Leur accompagnement s'inscrit dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie et dans la promotion de la bientraitance.

L'établissement garantit une surveillance et une continuité des soins grâce à une équipe soignante interdisciplinaire encadrée par une cadre de santé à temps plein et composée d'aides-soignantes (AS), d'agents hospitaliers qualifiés (ASHQ), d'accompagnants éducatif et social (AES), d'aides médico psychologique (AMP) et d'infirmières diplômées d'état (IDE). Les résidents bénéficient de soins de nursing, d'un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et de soins infirmiers. L'équipe médicale et paramédicale effectue le suivi des prescriptions du médecin traitant.

Pour assurer la coordination des soins, un médecin coordonnateur est présent à hauteur de 60%. Enfin, l'établissement dispose d'une psychologue à hauteur de 20 % qui veille au bien-être psychologique des résidents, en leur apportant une écoute et un soutien, à leur demande.

La Résidence assure à chaque résident l'information concernant les personnes qualifiées auxquelles ce dernier peut faire appel gratuitement pour l'aider à faire valoir ses droits en cas de litige avec l'EHPAD. Leurs coordonnées sont disponibles en annexe du livret d'accueil, remis à chaque résident. Les personnes qualifiées sont nommées par le Conseil Départemental, l'ARS et le Préfet du Département pour garantir le respect des droits des personnes prises en charge dans un établissement médico-social.

L'entretien de la résidence

Une attention particulière est apportée à l'entretien de la Résidence. En effet, l'EHPAD est doté de deux agents de maintenance qui entretiennent le bâtiment en respectant la réglementation imposée dans un EHPAD (Type J) et sont disponibles pour les résidents afin d'effectuer des travaux de réparation ou d'installation d'objet et mobilier.

De nombreux projets ont pu voir le jour grâce à leur implication comme : la création d'une boutique gratuite pour les résidents, l'installation d'un coin biodiversité ...

De plus, l'entretien des chambres et des espaces collectifs est effectué par une équipe formée aux techniques de nettoyage et respectant ainsi les règles d'hygiène pour le confort et la sécurité de nos résidents et professionnels.

L'administratif

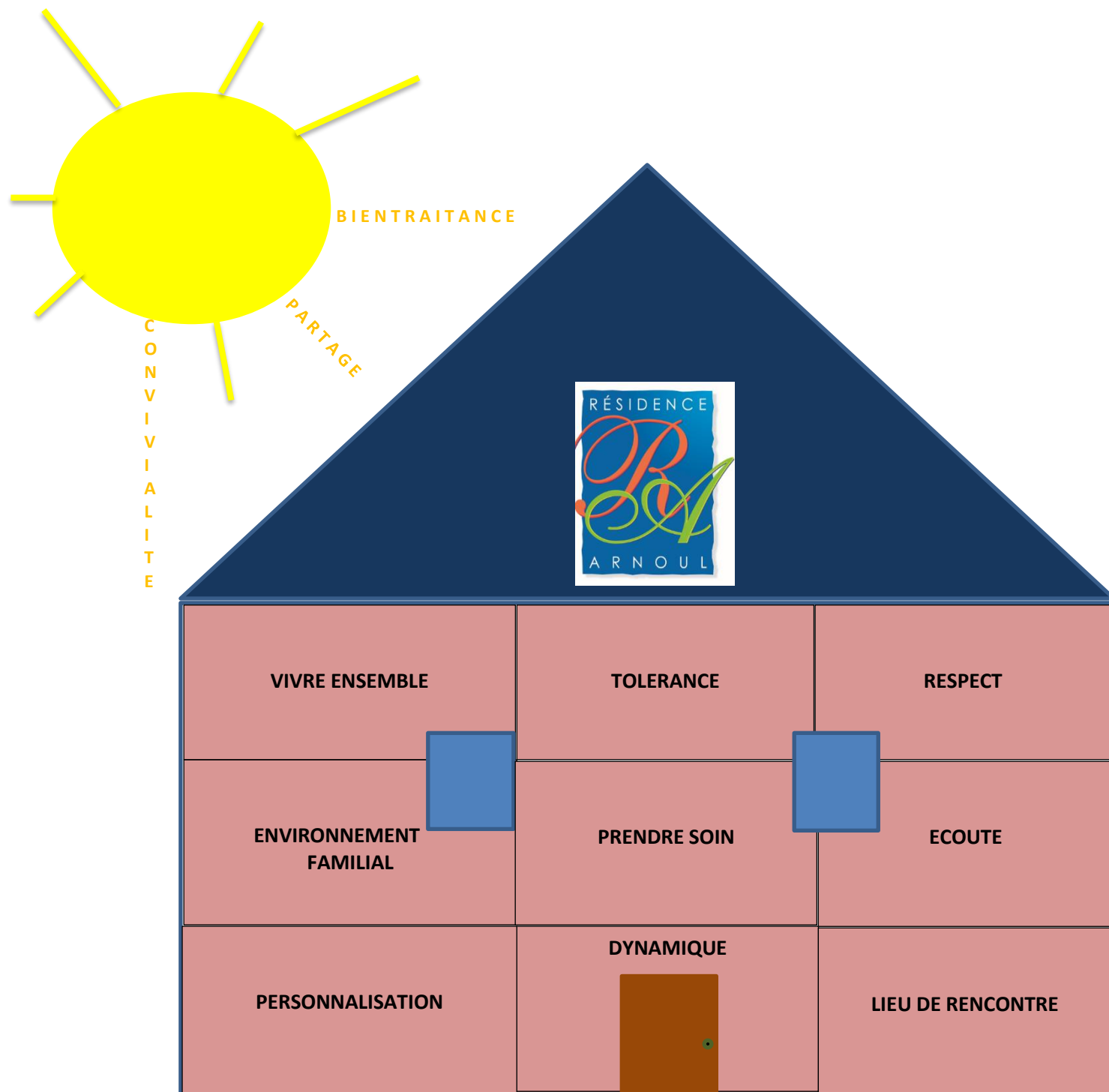
L'accueil administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Les résidents et proches sont accompagnés dans les démarches administratives (dossier aide sociale-APL...), le suivi de leur dossier et des demandes particulières, ou encore la communication (téléphonique, contact auprès des mandataires, prises de rdv non-médicaux...).

Nos valeurs

Le projet d'établissement 2024-2028 a été présenté aux membres du CVS le 02 Avril 2024. Les membres ont proposé l'idée d'inscrire les valeurs de l'établissement dans des briques afin d'y bâtir une maison. La maison des résidents avec l'implication et contribution des professionnels et des proches. À cela s'ajoute un soleil, signe de chaleur et de convivialité, car ce sont nos valeurs qui font rayonner notre établissement.

¹ « La maison nous dit-il est une entité morale, une technique matérielle et psychique pour entrelacer notre vie et notre destin à ceux des autres - une quête du bonheur. »

² « Avec la maison, c'est l'idée même de moralité qui change. Car elle n'est pas seulement un espace fait de pierres et de briques, mais une série disparate d'objets et de personnes. Le bonheur n'est pas une affection ou une figure de la volonté, mais bien une forme matérielle, une structure de ce monde.. »



¹ <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/la-grande-table-idees/philosophie-de-la-maison-avec-emanuele-coccia-7614686>

² Emanuele COCCIA *Philosophie de la maison L'espace domestique et le bonheur*

Le cadre réglementaire de l'EHPAD

Cadre juridique

La Résidence Arnoul, en tant qu'établissement public médico-social (ESMS), est soumis à un cadre réglementaire développé ci-après :

- La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dites loi HPST
- La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
- La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 relatif aux mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 relatif au Conseil de la Vie Sociale
- Le Code de l'action sociale et des familles
- Le Code de la santé publique
- L'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu au IV ter de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles
- Arrêté du 25 octobre 2019 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu à l'article L. 313-11-2 du code de l'action sociale et des familles pour les établissements mentionnés à l'article L. 345-1 du même code
- Les recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (HAS)

Le CPOM

Le 1^{er} janvier 2024, l'établissement a signé pour une durée de 5 ans un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (2024-2028) avec l'ARS « Hauts-de-France » et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais (CD62). Ce contrat définit les objectifs à atteindre sur 5 ans, en termes de qualité des prestations et de sécurité des soins, ainsi que les moyens alloués pour s'y conformer.

Le CPOM fait ainsi office de **feuille de route** générale de l'établissement pour les 5 années à venir.

L'autorisation de fonctionnement

Le 14 avril 2016, l'établissement a bénéficié du renouvellement de son autorisation de fonctionnement qui prévoit une capacité d'accueil de 72 places dont 2 places en hébergement temporaire et 70 en hébergement permanent.

Caractéristiques de la population accueillie

Afin d'adapter notre offre de prestations une analyse de la population accueillie est nécessaire.

Âge moyen :

Année	Âge
2020	87 ans et 3 mois
2021	86 ans et 10 mois
2022	85 ans et 8 mois
2023	85 ans

L'âge moyen des résidents se rapproche de la moyenne nationale qui est de 86 ans.

Proportion homme/femme en 2023 :

Femmes : 74%

Hommes : 26%

Niveau de dépendance en 2023 :

Une nouvelle coupe Pathos a été réalisée en Octobre 2023, le GMP est de 782 contre 761 en 2018.

Le PMP est de 232 contre 223 en 2018.

Notre dernière coupe pathos confirme une hausse de la dépendance au sein de la résidence. Il est donc nécessaire de proposer des actions pour garantir une prise en charge adaptée à notre profil de public accueilli.

La stratégie du projet d'établissement 2024-2028

Les 18 thématiques de travail sont classées dans 3 catégories de projets :

-  Le projet d'accompagnement et d'animation
-  Le projet de soins
-  La politique de l'établissement et les ressources humaines

Comme indiqué précédemment, ces 18 thématiques répondent aux critères du référentiel d'évaluation de la HAS des EHPAD ainsi qu'au décret de Février 2024 portant sur le projet d'établissement.

Notre stratégie est donc de répondre aux orientations politiques nationales et locales.

Pour chaque thématique, les points forts de la résidence sont cités, et les projets réfléchis lors des différents groupes de travail sont développés.

Le projet d'accompagnement et d'animation

Quatre thématiques sont présentes dans le projet d'accompagnement et d'animation :

- ✚ Les animations
- ✚ L'autonomie, l'isolement et la motricité
- ✚ Les droits des usagers, le PVP, le CVS
- ✚ La prestation hôtelière

Nos points forts

Les animations

- L'animatrice de l'EHPAD est diplômée (BPJEPS).
- Les professionnels soignants réalisent depuis 2023 des animations.
- Les plannings d'animation sont élaborés et affichés chaque semaine. Des commissions d'animation sont réalisées périodiquement depuis 2022.
- Des communications concernant les animations sont réalisées via la page Facebook de l'EHPAD.
- Intervention de la presse lors des grandes manifestations.
- Intervention de l'association Siel bleu 1 fois par semaine pour la pratique du sport adapté en EHPAD.
- Utilisation de la balnéothérapie.
- Depuis 2023, des séances bien être sont proposées par les soignants aux résidents (pédiluves, manucures ...).
- Des partenariats avec des prestataires extérieurs sont formalisés dans le cadre de l'animation : Siel bleu pour des séances de gymnastique douce ; Association Primpren'ailes pour le prêt de vélos adaptés aux fauteuils ; Association L'Escapatte entre Terre et Mer (chiens visiteurs).
- Des animations sur l'extérieur sont réalisées (en moyenne au minima une par semaine)
- Des animations en interne permettent de faire intervenir des personnes extérieures.

Les droits des usagers, le PVP, le CVS

- La charte des droits et libertés a fait l'objet d'un groupe de travail afin d'en faciliter la compréhension par les résidents. La charte a été validée par le CVS, distribuée aux résidents et affichée au sein de l'EHPAD en 2023. La charte réglementaire est annexée au livret d'accueil des résidents.
- Coordonnées des personnes qualifiées : affichées et annexées au livret d'accueil
- Conseil de vie social en place et respectant le nouveau décret en vigueur, un règlement intérieur du CVS est formalisé
- Un projet de vie personnalisé est formalisé pour chaque résident dans les 6 mois suivant son admission.
- Présence d'un CVS respectant la composition demandée dans le décret de 2022
- Plusieurs instances existantes (Commission animation, restauration, conseil d'administration) en présence de résidents et proches.

La prestation hôtelière

- L'entretien du bâti et des locaux est réalisé en continu par l'équipe de maintenance.
- Les contrats de maintenance des équipements sont tenus à jour.
- Traitement du linge des résidents et des tenues professionnelles en interne : équipe blanchisserie composée de 2 ETP, départ en retraite d'une des lingères en 2024 et la deuxième en 2025.
- L'EHPAD fournit le linge de lit, de toilette, de lit et de table et procède au marquage et à l'entretien du linge personnel des résidents, conformément aux prestations du socle minimal (information présentée dans le contrat de séjour).
- Plan de nettoyage à jour avec des sensibilisations auprès des équipes hôtelières tous les deux ans.
- Évaluation par la DDPP en Février 2024 de l'établissement concernant la restauration en « très bien /conforme »

L'autonomie, l'isolement et la motricité

- Partenariat avec l'association SIEL BLEU pour la réalisation d'ateliers de gym douce
- Animatrice formée au diplôme BPJEPS spécialité sport
- Libre choix de l'aménagement de la chambre par le résident
- Réalisation de SKYPE pour les résidents ayant des proches éloignés
- Diversification des animations et des sorties
- Moments de partage et de convivialité favorisés (repas, animations, sorties...)
- Interventions de kinésithérapeutes pour le maintien de l'autonomie et de la motricité
- Préservation de l'autonomie : plans de changes adaptés, aide adaptée en fonction des besoins ...
- Mise à disposition de matériels adaptés aux besoins de la personne (cannes, fauteuils, déambulateurs ...)
- Parcours de santé au sein du jardin de la résidence
- Établissement terrain de stage pour les étudiants STAPS
- Présence de services civiques
- Présence d'une psychologue pouvant réaliser des entretiens individuels
- Sorties extérieures favorisant la motricité (olympiades...)
- Mobilier adapté
- Mis à disposition d'un salon de coiffure

Les animations :

- ❖ Créer une association et impliquer des bénévoles au sein de la résidence pour développer davantage les animations.
- ❖ Créer une activité manuelle de customisation de la boîte à idées se situant à l'entrée de la résidence pour que les résidents l'identifient, présenter cette boîte lors des moments de regroupement comme la commission restauration, le CVS (conseil de vie Sociale), la commission animation, le repas des familles.
- ❖ Améliorer la présentation du nouveau résident par la réalisation d'un pot d'accueil (animations spécifiques à l'arrivée) ou autre moment.
- ❖ Former la psychologue à l'utilisation de la salle Snoezelen et réactiver les séances Snoezelen avec le suivi d'un rapport d'activité sur l'utilisation de la salle.
- ❖ Renforcer la collaboration entre l'animatrice et l'équipe soignante.
- ❖ Conventionner avec la crèche d'Ardres.
- ❖ Conventionner avec le foyer de vie Les Tilleuls pour diversifier les animations de l'EHPAD.
- ❖ Identifier des commerçants pour obtenir des lots gratuits afin d'offrir un cadeau aux résidents le jour de leur anniversaire.
- ❖ Offrir une viennoiserie le jour de l'anniversaire du résident en collaboration avec la cuisine.
- ❖ Faire intervenir davantage les animaux au sein de l'EHPAD.
- ❖ Mettre en place des ateliers numériques par l'intervention d'un bénévole.
- ❖ Identifier des financements / subventions et proposer tous les 2 ans un séjour vacances pour quelques résidents.
- ❖ Proposer des animations innovantes et sortant de l'ordinaire : piscine, balade à cheval, sorties lors des fêtes (halloween, Noël ...), concerts...
- ❖ Instaurer par trimestre une réunion entre animatrice et soignants pour y programmer des projets.
- ❖ Désigner un référent APA pour mener des activités physiques hebdomadaires auprès des résidents.
- ❖ Développer le lien intergénérationnel en collaborant avec les écoles, collèges, crèches, lycées pour la réalisation d'animations périodiques (fréquence tous les deux mois).
- ❖ Relancer les animations inter-EHPAD avec les établissements alentours
- ❖ Organiser des sorties extérieures sur les différents marchés de la région lors des périodes estivales



L'autonomie, l'isolement et la motricité :

- ❖ Communiquer les comptes rendus des instances à l'ensemble des résidents n'ayant pas la capacité de lire ceux affichés (lecture des autres comptes rendus dans le cadre de l'animation hormis celui du CVS).
- ❖ Faire intervenir un ergothérapeute deux fois par an.
- ❖ Redynamiser et relancer les commissions gériatriques une fois par an.
- ❖ Redynamiser la salle de kinésithérapie, interroger les professionnels sur les freins à l'utilisation de cette salle et envisager son devenir (maintien ou changement de lieu).





- ❖ Poursuivre les animations, sorties et animations individuelles, à l'ensemble des résidents en fonction de leurs envies et capacités afin de lutter contre l'isolement.
- ❖ Encourager les kinésithérapeutes à tracer les activités physiques et séances de kiné dispensées aux résidents.
- ❖ Désigner un référent APA pour mener des activités physiques hebdomadaires auprès des résidents.
- ❖ Encourager les résidents à participer aux instances CVS, commission animation et commission des menus.
- ❖ Poursuivre les sensibilisations menées par le médecin coordonnateur et la cadre de santé sur la motricité via le simulateur de vieillissement.
- ❖ Poursuivre la favorisation de l'autonomie notamment lors des repas. Sensibiliser les équipes soignantes et hôtelières, proposer des formations et temps d'échanges.
- ❖ Continuer de communiquer sur la possibilité auprès des familles éloignées de réaliser des SKYPE.
- ❖ Proposer des sorties individuelles à destination des résidents pour des demandes bien particulières : Achats en boutique, aller au cimetière ... Temps individualisé et personnalisé par l'équipe soignante.
- ❖ Conventionner avec des associations pour les aînés afin de favoriser les échanges et maintenir du lien social sur l'extérieur.
- ❖ Porter une réflexion sur notre boutique afin de favoriser les échanges entre les résidents et familles, aménager la terrasse (se situant à côté de la boutique) afin de proposer un endroit convivial et accueillant.
- ❖ Disposer et renouveler un parc de fauteuils/déambulateurs convenables pour le résident.
- ❖ Accueillir davantage de stagiaires staps pour proposer d'autres ateliers axés sur la motricité.
- ❖ Porter une réflexion et envisager une modification du système d'extinction des lumières des chambres se situant sur l'extension.
- ❖ Rénover les salles de bain et changer le positionnement des miroirs afin que les résidents en fauteuil roulant puissent se regarder.
- ❖ Ajouter une bande blanche/rugueuse sur la vitre côté extension afin de limiter la sensation de vide pour les résidents passant à cet endroit.

Les droits des usagers, le PVP (Projet de vie Personnalisé), le CVS (Conseil de Vie sociale) :

- ❖ Prévoir des temps de sensibilisation par la psychologue à destination des familles sur la vie affective des résidents
- ❖ Garantir le droit au respect de la vie familiale et sociale
 - Améliorer l'affichage des horaires de visite sur les accès principaux
 - Envisager la création d'une messagerie vocale rappelant les horaires de visite les week-ends
 - Aménager un espace dédié aux familles pour la prise des repas
- ❖ Sensibiliser ou former les professionnels à la protection des informations et données des résidents.
- ❖ Rédiger le protocole d'accès au dossier médical par les résidents.
- ❖ Améliorer la fréquence de révision des projets de vie personnalisés des résidents.
- ❖ Communiquer en réunion de Conseil Vie Sociale (CVS) sur l'obligation de confidentialité et de secret professionnel.
- ❖ Améliorer la communication sur le rôle, les membres et les missions du CVS auprès des résidents et des familles en :
 - Créant des outils informatiques sur le CVS (compte Facebook)
 - Faisant des soignants les relais d'informations sur le CVS : identifier des



professionnels pour informer oralement les résidents des décisions et projets actés en CVS. Cette information pourrait avoir lieu lors du début du repas.

- Créant une vidéo d'explication sur le CVS à diffuser auprès des résidents
- Créant des affiches « Flash-info » pour diffuser auprès des familles les décisions prises en CVS (diffusion au sein de l'EHPAD et sur la page Facebook de l'EHPAD)

La prestation hôtelière :

- ❖ Changer les rideaux et literie dans les chambres des résidents dans l'ancienne partie du bâtiment.
- ❖ Aménager la tisanerie et la salle des familles (installation d'une climatisation).
- ❖ Poursuivre la modernisation du bâtiment, la réfection des chambres/salles de bain/peintures dans les pièces de vie et couloirs.
- ❖ Conventionner avec un centre de formation afin de bénéficier de stagiaires pour la maintenance des locaux.
- ❖ Identifier des solutions pour limiter la chaleur au niveau de la verrière et dans les couloirs de l'ancien bâtiment.
- ❖ Identifier des solutions contre les problèmes d'étanchéité au niveau des balcons des chambres.
- ❖ Poursuivre la modernisation du mobilier de l'EHPAD et des chambres : fauteuils, bureaux, adaptables ...
- ❖ Réfléchir à une solution innovante pour améliorer le visuel des textures modifiées (moules reconstituant le visuel des produits frais, colorants, etc.).
- ❖ Systématiser la préparation du finger food.
- ❖ Poursuivre la formation et la sensibilisation du personnel de cuisine à la préparation des textures modifiées.
- ❖ Instaurer des transmissions pour les équipes hôtelières pour uniformiser les pratiques et favoriser l'autonomie des résidents.
- ❖ Former le personnel de cuisine à la gestion des quantités et la traçabilité des allergènes.
- ❖ Instaurer des groupes de travail sur le gâchis alimentaire avec les professionnels soignants et hôteliers.
- ❖ Mettre en application le haut-parleur indiquant le menu proposé.
- ❖ Réaliser des audits sur le respect de la procédure de nettoyage des chambres comme indiqué sur le plan de nettoyage.
- ❖ Inciter les résidents à participer aux commissions restauration.
- ❖ Poursuivre le renouvellement du matériel de cuisine le nécessitant (chambre froide, four ...).
- ❖ Réfléchir à l'utilisation de produits d'entretien biodégradables respectueux des protocoles à appliquer en cas d'épidémie.
- ❖ Déplacer les dérouleurs de papier toilette dans l'ancien bâtiment pour éviter que les résidents et professionnels ne se blessent.
- ❖ Acquérir une nouvelle armoire dans les toilettes se situant à l'entrée de l'EHPAD.
- ❖ Rendre le restaurant plus attrayant en développant la décoration de manière plus régulière : couleur, centres de table, pliage de serviettes...
- ❖ Développer l'utilisation des couverts ergonomiques.
- ❖ Travailler sur des moyens d'améliorer la présentation des assiettes.
- ❖ Procéder au renouvellement des chariots de ménage.



Le projet de soins

Six thématiques sont présentes dans le projet de soins :

- ✚ Chutes et contentions
- ✚ Continuité des soins et entrée en établissement
- ✚ Douleur et fin de vie
- ✚ Prise en charge médicamenteuse et thérapeutique
- ✚ Risques infectieux
- ✚ Troubles de la déglutition et nutrition

Nos points forts



Chutes et contentions

- La dernière formation concernant la prévention des chutes a été réalisée en mai 2022 dans le cadre du dispositif Esprève. Un protocole de prévention des chutes, rédigé en 2018 et mis à jour en 2023, est à disposition des professionnels.
- Deux référents participent par trimestre à des groupes inter-EHPAD sur les chutes et contentions organisés par Esprève et la filière gériatrique.
- Des réunions de synthèse ont lieu tous les 3 mois en collaboration avec les référents, la cadre de santé et le médecin coordonnateur.
- Une IDE et une AS sont nommées référentes chutes.
- Des séances de gymnastique douce 1 fois par semaine avec l'association SIEL BLEU (conventionnée).
- Une vigilance d'un chaussage adapté et achat de chaussures SHUP et SHUT en cas de besoin pour les résidents.
- Proposition de séances de kinésithérapie (intervention de 7 kinésithérapeutes au sein de la Résidence), appareillage adapté disponible en cas de besoin (déambulateur par ex).
- Présence de lits Alzheimer réglables en hauteur.
- Le bilan annuel des chutes dans le cadre du Rapport d'Activités Médicales Annuel permet d'identifier les causes des chutes et de mettre en place des actions de prévention adaptées.

Continuité des soins et entrée en établissement

- La traçabilité des soins est assurée par le logiciel de soins TITAN : transmissions écrites et traçabilité des activités par pointage.
- Des formations à la prise en charge des troubles du comportement sont inscrites au plan de formation chaque année.
- Il existe un protocole de prise en charge des troubles du comportement revu en 2023.
- Une équipe mobile de psychogériatrie se développe sur le territoire et pourra prochainement intervenir en appui pour la prise en charge de certains résidents.

Douleur et fin de vie

- Des formations sur la fin de vie et les soins palliatifs sont inscrites chaque année au sein du plan de formation annuel.
- Le protocole de prévention, évaluation et prise en charge de la douleur et le protocole de soins palliatifs ont été revus en 2023.
- Le recueil des directives anticipées est organisé par la psychologue.
- Une collaboration avec l'EMSA est mise en place en cas de besoin ainsi qu'avec l'HAD.
- Une formation concernant les directives anticipées a été réalisée par l'EMSA en 2023.

Risques infectieux

- L'EHPAD dispose d'un protocole de signalement des événements indésirables aux autorités administratives. Les épidémies font partie des événements à déclarer.
- Les protocoles de prévention et gestion des diverses épidémies infectieuses précisent l'obligation de déclaration à l'ARS.
- Le signalement est effectué sur la plateforme de signalement. L'Équipe Opérationnelle d'Hygiène du CH de Calais est avertie des signalements.

Troubles de la déglutition et nutrition

- Une formation de prise en charge de la dénutrition a été inscrite au plan de formation 2023 pour 4 agents. Un protocole de prise en charge de la dénutrition, revu en 2023, est à disposition des professionnels.
- Le personnel soignant effectue une pesée mensuelle pour tous les résidents. Un bilan d'entrée sanguin comprenant notamment le dosage de l'albumine est réalisé.
- Des compléments alimentaires sont à disposition du personnel soignant sur prescription médicale.
- Une semaine de lutte contre la dénutrition a été instaurée en 2023 et sera renouvelée chaque année.
- En fonction des besoins identifiés, des compléments alimentaires, des suppléments protéiques, la modification de la texture des repas sont mis en place par l'équipe soignante.
- La cuisine est impliquée dans la prise en charge et réalise les repas à texture modifiée.
- La satisfaction des résidents est mesurée lors des commissions des menus tous les 3 mois. Certains résidents participent à ces commissions et remontent les problématiques sur les dernières semaines. Les agents notent également les appréciations des repas sur un cahier dédié qui est présenté lors de ces commissions.
- Les commissions de menus sont réalisées avec la collaboration de la diététicienne de la société API. Un compte rendu est disponible sur le panneau d'affichage pour l'ensemble des résidents.

Prise en charge
médicamenteuse
et thérapeutique

- Le protocole du circuit du médicament, rédigé en 2016 et revu en 2023, présente les modalités de gestion des médicaments depuis la prescription jusqu'à distribution, ainsi que les moyens de sécurisation mis en place et les obligations de pharmacovigilance (fiche de déclaration).
- Une formation a été suivie en 2022 par l'ensemble des IDE, la cadre de santé et le médecin coordonnateur.
- Un point est réalisé de façon systématique à l'entrée du résident entre le médecin coordonnateur et le médecin traitant.
- Un contrôle par les pharmacies lors des prescriptions est également réalisé afin de limiter les interactions médicamenteuses.
- Un système automatisé (Medissimo) est utilisé et dispensé par les pharmaciens à l'EHPAD

Chutes et contentions :

- ❖ Conventionner avec un ergothérapeute pour une intervention deux fois par an
- ❖ Poursuivre les bilans trimestriels de chutes par les référents en collaboration de la cadre de santé et du médecin coordonnateur
- ❖ Poursuivre le remplacement des lits médicalisés
- ❖ Mener une réflexion sur la domotique / connectique
- ❖ Garantir le bon usage des médicaments en exploitant les statistiques des psychotropes utilisés via le RAMA
- ❖ Redynamiser et relancer les commissions gériatriques une fois par an
- ❖ Redynamiser la salle de kinésithérapie, interroger les professionnels sur les freins à l'utilisation de cette salle
- ❖ Utiliser les ressources des établissements du secteur pour proposer des bilans chutes aux nouveaux résidents chuteurs
- ❖ Mise à disposition de tablettes numériques aux ASHQ/AS pour accéder aux dossiers de résidents via titan nomade afin d'identifier la présence de contention
- ❖ Renouveler le matériel de contention et assurer un inventaire des ceintures de contention régulier
- ❖ Accueillir des étudiants Staps afin de favoriser la motricité et lutter contre les chutes
- ❖ Désigner un référent APA pour mener des activités physiques hebdomadaires aux résidents



Continuité des soins et entrée en établissement :

- ❖ Étudier la possibilité d'une mutualisation des astreintes IDE la nuit.
- ❖ Faire appel à un stagiaire qualité ou en management pour le paramétrage des transmissions ciblées et y associer l'équipe soignante.
- ❖ Développer un partenariat avec le secteur psychiatrique du CH Calais pour faciliter l'accompagnement des personnes âgées dépendantes présentant des troubles psychiatriques.
- ❖ Envisager un partenariat avec le foyer de vie des Tilleuls d'Ardres pour faciliter les modalités d'intégration et d'accueil des personnes handicapées vieillissantes en EHPAD.
- ❖ Introduire une journée porte ouverte pour faciliter l'intégration future de nouveaux résidents.
- ❖ Relancer la commission gériatrique.
- ❖ Inciter les professionnels libéraux à réaliser des transmissions sur le logiciel de soins et former ces professionnels à l'utilisation du logiciel de soins TITAN à distance.
- ❖ En cas de modification de la prise en charge d'un résident, systématiser une réunion de synthèse mensuelle pour les résidents devant avoir une modification de la prise en charge entre IDE, soignants et médecin coordonnateur.
- ❖ Travailler avec l'équipe mobile de psychogériatrie du CHC suite au conventionnement réalisé en fin d'année 2023.
- ❖ Actualiser les connaissances du projet ASSURE en organisant une remise à niveau par an pour chaque soignant.
- ❖ Utiliser systématiquement la Fiche de Liaison d'Urgence pour chaque départ en hospitalisation.
- ❖ Collaborer avec l'Hospitalisation à Domicile pour les inscriptions anticipées.

- ❖ Intégrer la famille ou les proches à chaque admission pour la visite de l'établissement.
- ❖ Mettre en place un circuit « RETEX » avec la coordinatrice gériatrique du CH Calais sur les dysfonctionnements observés dans le cas de retours d'hospitalisations.

Douleur et fin de vie

- ❖ Positionner la psychologue en tant que pilote des séances Snoezelen (détermination des listes de résidents, calendrier de séances).
- ❖ Développer les techniques non médicamenteuses pour la prise en charge de la douleur (ex : hypnose/sophrologie).
- ❖ Maintenir au plan de formation des soignants : la démarche Snoezelen et les formations pratiques hypnose/sophrologie.
- ❖ Réaliser un rapport d'activités par la psychologue.
- ❖ Créer des groupes de parole inter-EHPAD animés par la psychologue afin de favoriser les échanges de pratiques professionnelles.
- ❖ Assurer une transmission ciblée quand observation d'un résident douloureux.
- ❖ Désigner un référent douleur parmi les infirmières.
- ❖ Développer l'utilisation des échelles de la douleur.
- ❖ Rédiger un protocole concernant les pratiques et coutumes lors des situations de fin de vie selon les religions.
- ❖ Poursuivre les préadmissions en Hospitalisation à Domicile en cas de besoin.
- ❖ Lors de situation de fin de vie, mettre en place des groupes de parole internes à destination des professionnels concernant la fin de vie / Introduire un temps de coordination inter-équipes pour évoquer les situations de fin de vie et faire participer l'Équipe Mobile de Soins et d'Accompagnement / Créer un groupe d'analyse des pratiques pour soutenir les professionnels.
- ❖ Créer des groupes de parole à destination des proches de résidents concernant la fin de vie.
- ❖ Désigner au sein de l'EHPAD un binôme soignant/infirmier référent formé à la prise en charge de la fin de vie.
- ❖ Solliciter le prêtre d'Ardres en cas de requête du résident ou des proches. Envisager la création d'un numéro de téléphone abrégé du prêtre d'Ardres.
- ❖ Créer un espace dédié pour informer les résidents du décès d'un résident (photo, bougie électrique).
- ❖ Solliciter les professionnels soignants en poste pour l'accompagnement des résidents aux funérailles.
- ❖ Poursuivre la démarche de rédaction des directives anticipées par la psychologue lors du mois d'arrivée des nouveaux résidents.
- ❖ Fin de vie : aborder les spécificités liées aux coutumes et/ou religion lors du recueil des directives anticipées. Faire apparaître les informations recueillies dans TITAN.
- ❖ Acquérir un lit d'appoint (ou banquette lit) pour accueillir le proche d'un résident en fin de vie.

Prise en charge médicamenteuse et thérapeutique :

- ❖ Développer un partenariat avec le secteur psychiatrique/addictions de proximité (CH Calais).
- ❖ Réfléchir à d'autres pistes de thérapies non médicamenteuses : Snoezelen, animations flash, musicothérapie, hypnose...
- ❖ Réfléchir à la mise en place d'analyses de pratiques pour l'accompagnement des personnes



atteintes de la maladie d'Alzheimer.

- ❖ Former la psychologue à l'utilisation de la salle Snoezelen et réactiver les séances Snoezelen et mettre en place un rapport d'activité sur l'utilisation de la salle.
- ❖ Relancer la commission gériatrique pour évoquer le sujet de la pluri médication.
- ❖ Proposer dans le plan de formation 2024-2028 une formation sur la remise à niveau concernant le circuit du médicament et les risques iatrogéniques.
- ❖ Poursuivre les bains thérapeutiques, et proposer des séances massages/effleurage, former le personnel à l'utilisation des huiles essentielles, et proposer des animations bien-être.

Risques infectieux :

- ❖ Poursuivre le partenariat avec l'EOH du CH de Calais.
- ❖ Présenter les résultats des audits d'intervention de l'EOH auprès des équipes et le tracer.
- ❖ Poursuivre la réactualisation périodique des protocoles.
- ❖ Organiser une journée de sensibilisation à l'hygiène des mains / Proposer des sensibilisations par le médecin coordonnateur et la cadre de santé sur l'hygiène des mains via l'utilisation de la « boîte à coucou ».
- ❖ Former un agent en tant que référent hygiène.
- ❖ Rechercher des financements et subventions pour l'acquisition d'un nettoyeur vapeur.
- ❖ Organiser des sensibilisations auprès des résidents dans le cadre de l'animation.
- ❖ Intégrer des formations du personnel soignant à la gestion du risque infectieux.
- ❖ Mettre aux normes le local DASRI notamment par l'installation de ventilations hautes et basses.
- ❖ Porter une réflexion sur des dispositifs de traitement de l'air.
- ❖ Envisager une organisation du lavage des mains des résidents par l'hôtelier avant les repas et à l'Unité de Vie Alzheimer par le soignant en poste.



Troubles de la déglutition et nutrition :

- ❖ Systématiser la préparation du finger food.
- ❖ Réfléchir à une solution innovante pour améliorer le visuel des textures modifiées (moules reconstituant le visuel des produits frais, colorants, etc.).
- ❖ Poursuivre la formation et la sensibilisation du personnel de cuisine à la préparation des textures modifiées.
- ❖ Participer à la semaine de la dénutrition et y proposer des ateliers interactifs.
- ❖ Faire participer davantage de résidents à la commission des menus.
- ❖ Acheter et favoriser l'utilisation du matériel adapté pour les résidents ayant des difficultés à manger seul (vaisselle et couverts ergonomiques).
- ❖ Exploiter l'onglet « dénutrition » du logiciel de soins TITAN pour parfaire la prise en charge.
- ❖ Évaluer les apports de formation proposée par ESPREVE « trouble de la déglutition » via des indicateurs (fausse route/changement de texture ...).
- ❖ Étudier la faisabilité de conventionner avec un orthophoniste.
- ❖ Proposer aux résidents de participer aux ateliers culinaires organisés par la commune ou associations.
- ❖ Mettre en place des ateliers culinaires au sein de l'EHPAD comme réalisé par l'UVA.
- ❖ Démarcher un chef cuisine/pâtissier étoilé pour proposer une prestation autour d'un menu « gastronomique ».
- ❖ Poursuivre les repas à thème en semaine et en week-end réalisés en collaboration avec la société API, les soignants et l'animatrice.
- ❖ Porter une réflexion sur les types de produits hyper-protéinés.



La politique de l'établissement et les ressources humaines

Sept thématiques sont présentes dans la catégorie politique de l'établissement et les ressources humaines :

-  Bientraitance et prévention de la maltraitance
-  Communication interne et externe
-  Démarche qualité – Gestion des risques
-  Développement durable
-  Partenariats
-  QVT, prévention des risques au travail et lutte contre les TMS
-  Ressources humaines
-  Développement du numérique et sécurité informatique

Bientraitance et
prévention de la
maltraitance

- Un protocole de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance, accessible à l'ensemble des professionnels, a été rédigé en 2019 et révisé en 2023.
- Des formations bientraitance sont inscrites au sein du plan de formation chaque année.
- Une charte de bientraitance à destination des professionnels et des usagers a été revue en 2023 suite à la formation d'un groupe de travail validé en CVS et est affiché dans l'établissement
- De fiches de déclaration d'événements indésirables sont à disposition des professionnels pour signaler des éventuels faits de maltraitance, et sont ensuite traitées par la Direction. Un bilan annuel des événements indésirables est présenté en CVS.
- L'encadrement de proximité permet de repérer les risques de maltraitance auprès des professionnels

Démarche
qualité et
gestion des
risques

- Organisation des groupes de travail pour la réactualisation du projet d'établissement 2024-2028, coconstruit entre professionnels et résidents
- Les outils de la loi 2002-2 sont formalisés et actualisés : livret d'accueil, contrat de séjour et règlement de fonctionnement revus en 2023 suite au dernier décret applicable
- Une procédure de gestion des réclamations a été rédigée en 2023. Un tableau de suivi est formalisé. Les réclamations sont présentées en réunions de CVS.
- Des fiches de communication sont à disposition des résidents et de leur entourage.
- Les protocoles de soins sont rédigés et révisés de manière périodique ou en cas de besoin identifié par le médecin coordonnateur et la cadre de santé.
- Pour permettre l'appropriation des protocoles, leur révision est signalée aux professionnels et un délai leur est laissé pour en prendre connaissance. Un émargement est réalisé pour attester de la prise de connaissance des protocoles. L'ensemble des protocoles a été révisé en 2023.
- Le registre sécurité est tenu à jour
- Le DARDE a été formalisé en 2023
- Une formation incendie est réalisée annuellement, ainsi qu'un exercice de mise en sécurité
- Le Plan de Maitrise Sanitaire est formalisé et actualisé chaque année par la société API

Partenariats

- L'EHPAD dispose de conventions de partenariat avec l'EMSA du CH de Calais et avec l'HAD
- L'EHPAD a réalisé des conventions de partenariats avec des acteurs du territoire : EMSA, HAD, Centre Hospitalier, EOH, ESPREVE, ASSURE, EM psycho-gériatrie.
- L'EHPAD coopère et mutualise ses moyens avec l'EHPAD de Guînes dans le cadre de la convention de direction commune (plans de formation, devis communs, prêt de matériel/ véhicule...)
- L'EHPAD mutualise ses moyens avec le CH de Calais notamment avec la mise à disposition de professionnels qui rend l'établissement plus attractif pour le recrutement de certaines catégories professionnelles (ex : psychologue), des formations communes sont également prévues pour 2024. L'EHPAD bénéficie de certains marchés avec le CH de Calais.

QVT prévention des risques au travail et lutte

- Un livret d'accueil des professionnels et stagiaires a été rédigé ainsi qu'une procédure d'accueil des stagiaires et professionnels.
- Le DUERP est formalisé, sa dernière mise à jour date de novembre 2022.
- Un assistant de prévention formé est présent dans l'établissement.
- Participation aux différents appels à projets sur la QVT : financement d'un audit, de formations pour la prévention des TMS
- Réalisation d'un audit organisationnel en 2023 et mise en place d'une nouvelle organisation de travail pour les professionnels soignants et hôteliers depuis la fin d'année 2023

Ressources humaines

- Les lignes directives de gestion 2022-2027 ont été formalisées et s'inscrivent dans une logique de Gestion prévisionnelle des métiers et compétences (GPEMC)
- Tableaux de bord de l'absentéisme, suivi des CDD/CDI.
- Les fiches de postes et de tâches ont fait l'objet d'une révision en 2023. Les délégations de tâches sont mentionnées.
- Les agents ayant plus d'un an d'exercice au sein de l'EHPAD bénéficient d'un entretien individuel annuel.
- Les membres de la direction (directeur, directeur délégué, responsable) disposent des niveaux de qualifications requis.
- L'EHPAD accueille des stagiaires au sein de chaque service.
- Un plan pluriannuel de formation 2024-2028 a été rédigé. Les souhaits de formation des agents sont intégrés au plan de formation suite à la réalisation des entretiens individuels annuels et suite à un groupe de travail instauré depuis l'année 2023. Les thématiques ciblées suivent les axes nationaux : bientraitance, gestion de crise, prise en charge de la maladie d'Alzheimer, etc.
- L'EHPAD dispose d'un temps de médecin coordonnateur à raison de 0.6 ETP avec une fiche de poste signée et réactualisée en 2023 comportant les 14 missions qui lui sont dévolues.
- L'équipe soignante et paramédicale est encadrée par un cadre de santé formé (diplôme de cadre de santé) disposant d'une fiche de poste signée.

Développement du numérique et sécurité informatique

- Depuis septembre 2023, l'EHPAD dispose de la nouvelle version du logiciel de soin TITAN qui permet un accès à distance et est interopérable avec la Messagerie Sécurisée et le Dossier Médical Partagé.
- En cas de mise à jour des logiciels supports, des sessions de formations et de sensibilisations sont délivrées en interne par les prestataires.
- L'EHPAD utilise l'outil Via Trajectoire pour les demandes d'admission. Les habilitations des référents sont à jour. Une formation vient d'être réalisée pour l'utilisation du logiciel ROR en remplacement de Via Trajectoire.
- La filière gériatrique est en réflexion sur le projet d'une télémedecine pour l'ensemble des EHPAD du territoire.
- L'élaboration du Plan de continuité et de reprise d'activité informatique est en cours.
- Un technicien informatique est mis à disposition du CH de Calais à raison de 0.1 ETP.
- L'accès internet est disponible dans l'ensemble de l'EHPAD y compris dans les chambres. Cette information est mentionnée dans le contrat de séjour.

Communication interne et externe

- Intervention de la presse en cas d'évènements et manifestations festifs importants
- Réalisation de nombreux groupes de travail ou réunions avec les professionnels de la résidence.
- Adhésion en 2023 des logiciels planiciel WEB et titan link pour faciliter l'accès à distance et une meilleure communication entre professionnels.
- Publications régulières (au moins 2 par semaine) sur la page Facebook de l'EHPAD.
- Présence d'un site internet à jour.
- Réalisation d'une vidéo de présentation de l'établissement en MARS 2023 disponible sur le site de l'EHPAD et la page Facebook.

Développement durable

- Depuis Fin 2022 : Fin de l'utilisation des bouteilles d'eau en plastique pour les agents, l'EHPAD a offert une gourde à chaque professionnel
- Présence de plusieurs coins de jardinage avec la participation active de résidents
- Participation à la démarche Primum en 2023 financée par l'ARS avec l'élaboration d'un plan d'action pour le projet d'établissement 2024-2028

Bientraitance et prévention de la maltraitance :

- ❖ Annexer la charte de bientraitance au livret d'accueil des professionnels.
- ❖ Faire signer la charte de bientraitance aux nouveaux intervenants (professionnels, bénévoles).
- ❖ Inviter un résident lors des groupes de travail bientraitance.
- ❖ Associer les acteurs concernés (professionnels, résidents, familles) à la définition des modalités de déploiement de la démarche de bientraitance.
- ❖ Sensibiliser le personnel à la rédaction des événements indésirables graves et rappeler l'obligation de signalement.
- ❖ Créer une instance éthique.
- ❖ Organiser des sensibilisations à la bientraitance sous différentes formes : questionnaires d'autoévaluation des pratiques, exercices de mises en situation, etc.
- ❖ Organiser des groupes de parole animés par la psychologue à destination des résidents sur le thème de la bientraitance.
- ❖ Nommer un référent bientraitance.
- ❖ Élaborer une cartographie des risques de la maltraitance.
- ❖ Inclure dans le CVS un volet sur la bientraitance et dans les questionnaires de satisfaction.
- ❖ Compléter l'affichage dans l'établissement comportant la définition de la maltraitance, les différents recours et la notion de confidentialité.
- ❖ Rendre accessible le livret « Mes droits mes démarches » élaboré dans le cadre du « parcours victimes » de la Gendarmerie nationale.
- ❖ Compléter le livret d'accueil à destination des personnes accompagnées prévu par la loi de 2002 avec des précisions sur la définition de la maltraitance, les droits des personnes accueillies, la nature de leur accompagnement, les informations utiles, etc. Prévoir un accompagnement humain pour s'assurer de la bonne compréhension de ce livret.
- ❖ Aider les professionnels à mieux repérer, mieux comprendre et mieux intervenir :
 - Informer les parties prenantes du cadre de protection des lanceurs d'alerte
 - Élaborer un modèle de « baromètre » des maltraitances ordinaires sur le modèle du « violentomètre », à insérer dans le livret d'accueil ou parmi les documents remis aux nouveaux salariés et aux stagiaires.
 - Informer les résidents de la possibilité de déposer plainte en cas de faits de maltraitance
 - Réaliser des retours d'expérience sur la maltraitance en réunion d'équipe



Communication interne et externe :

- ❖ Développer la communication concernant le CVS : membres, comptes rendus, missions.
- ❖ Lancer une campagne de communication sur les places d'hébergement temporaire : rencontrer les partenaires, communiquer via les réseaux sociaux et distribuer les flyers dans les pharmacies, mairies, services à domicile...
- ❖ Réaliser une journée porte ouverte.
- ❖ Développer la communication interdisciplinaire : installation de deux écrans



d'information à affichage dynamique.

- ❖ Faire un diagnostic sur la réception de la TNT.
- ❖ Retravailler le support livret d'accueil avec une société d'imprimerie.
- ❖ Faire intervenir plus régulièrement la presse lors de manifestations festives.
- ❖ Poursuivre la communication sur les réseaux sociaux avec un minimum de deux publications par semaine.
- ❖ Communiquer davantage aux familles lors d'hospitalisations ou de modifications de l'état de santé de leur proche, identifier lors des prochains questionnaires de satisfaction les raisons qui justifient ce manque de communication.
- ❖ Mettre en place une newsletter à destination du personnel.
- ❖ Acquérir un logiciel favorisant le lien social et permettant de communiquer auprès des familles.
- ❖ Ajouter un tableau d'affichage au sous-sol.
- ❖ Mettre en place des tablettes numériques pour le service lingerie, technique et cuisine afin que les agents puissent prendre en connaissance les messages de la direction et favoriser le partage d'information.
- ❖ Inciter les équipes à utiliser la messagerie titan pour les demandes d'intervention techniques.

Démarche qualité –Gestion des risques :

- ❖ Actualiser le plan bleu au gré des évolutions réglementaires.
- ❖ Ajouter les informations concernant la protection du lanceur d'alerte au sein du règlement intérieur.
- ❖ Communiquer davantage sur les déclarations des événements indésirables auprès des professionnels (incitation à la déclaration, analyse en équipe).
- ❖ Intégrer une formation à la gestion de crise pour les équipes dans le plan de formation annuel à compter de 2024.
- ❖ Rédiger le plan de continuité d'activité.
- ❖ Mettre en place des indicateurs de suivi pour le pilotage de la démarche qualité.
- ❖ Définir un plan d'action en fonction de la cartographie des risques existante.
- ❖ Réaliser le DAMRI, définir un plan d'actions et le suivre, et procéder à sa réactualisation périodique.
- ❖ Définir la politique qualité et gestion des risques de l'EHPAD.
- ❖ Développer les retours d'expérience avec les professionnels.
- ❖ Utiliser davantage le logiciel qualité AGEVAL : donner la possibilité à l'ensemble des professionnels de pouvoir y accéder.
- ❖ Alimenter le logiciel AGEVAL pour la gestion documentaire.
- ❖ Réaliser des audits internes.
- ❖ Mettre à jour le PRA/PCA informatique et documents RGPD.





Développement durable :

- ❖ Poursuivre le remplacement de certains luminaires en LED.
- ❖ Faire un diagnostic sur le circuit d'eau chaude.
- ❖ Installer des fontaines à eau pour éviter les bouteilles d'eau à destination des résidents, favoriser l'autonomie des résidents en proposant un roulement de remplissage des pichets d'eau par les résidents qui souhaitent être volontaires.
- ❖ Collecter les déchets en multipliant les points de collecte et de tri.
- ❖ Instaurer annuellement une journée de sensibilisation sur le développement durable.
- ❖ Développer des animations thématiques centrées sur le développement durable.
- ❖ Développer des affiches thématiques sur les bons gestes en matière de développement durable.
- ❖ Réaliser des sensibilisations sur le tri des déchets en collaboration du SEVADEC.
- ❖ Installer un appareil de compost au sein de la Résidence.
- ❖ Changer les robinets thermostatiques des radiateurs de l'ancien et du nouveau bâtiment.
- ❖ Installer des volets roulants solaires dans les chambres des résidents.
- ❖ Acquérir un récupérateur d'eau de pluie.
- ❖ Porter une réflexion sur l'utilisation des produits d'entretien biodégradables et limiter les produits chimiques.
- ❖ Respecter le décret tertiaire (-40% de consommation d'énergie avant l'année 2030).
- ❖ Définir un référent développement durable et lui proposer des formations.
- ❖ Instaurer un groupe de pilotage deux fois par an et définir un plan d'action, (premier groupe = tri des déchets, le circuit des déchets dans l'EHPAD, le tri des papiers des résidents 1 fois par mois).
- ❖ Installer des espaces dédiés à la biodiversité.
- ❖ Réaliser un diagnostic de performance énergétique.
- ❖ Respecter la nouvelle réglementation concernant la qualité de l'air.
- ❖ Rechercher des financements pour l'acquisition d'un nettoyeur vapeur.
- ❖ Lutter contre le gaspillage alimentaire notamment en fabriquant un gachimètre à pain.
- ❖ Évoquer le sujet du gâchis alimentaire lors des commissions des menus et identifier des actions correctives.
- ❖ Mise en application du plan d'actions suite à l'audit énergétique réalisé en fin d'année 2023.
- ❖ Participer à la semaine du développement durable.
- ❖ Envisager de mettre une clause d'utilisation de produits locaux lors du prochain marché alimentaire pour lutter contre la pollution liée au transport.
- ❖ Porter une réflexion sur le stockage des produits d'incontinence et éviter les conditionnements en carton, permettant ainsi d'en diminuer le nombre, la main d'œuvre et les déplacements à la déchetterie.

Partenariats :

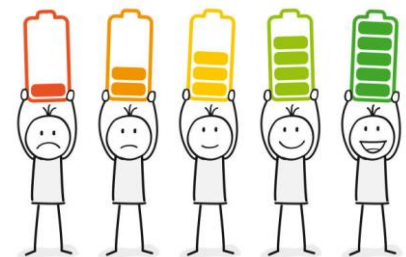
- ❖ Mettre en place un partenariat avec un service spécialisé dans la prise en charge des addictions
- ❖ Développer un partenariat avec le secteur psychiatrique du CH de Calais pour faciliter l'accompagnement des personnes âgées dépendantes présentant des troubles psychiatriques
- ❖ Répondre aux appels à projets relatifs au déploiement de la télémédecine sur le territoire
- ❖ Étudier la possibilité d'une mutualisation des astreintes IDE la nuit
- ❖ Relancer la commission de coordination gériatrique au minimum une fois par an

- ❖ Rechercher l'adhésion de l'ensemble des professionnels de santé libéraux concernant les contrats de coordination avec l'EHPAD
- ❖ Participer à des rencontres organisées par la Maison de l'autonomie
- ❖ Réaliser des groupes inter-EHPAD animés par l'psychologue sur le thème de l'éthique
- ❖ Conventionner avec un professionnel ergothérapeute
- ❖ Etudier la faisabilité de conventionner avec un orthophoniste
- ❖ Formaliser une convention avec la podologue intervenant au sein de l'EHPAD
- ❖ Conventionner avec un opticien pour les services d'audiologie et optique



QVT, prévention des risques au travail et lutte contre les TMS :

- ❖ Définir la politique Qualité de Vie au Travail (QVT) : analyse de la satisfaction du personnel en y ajoutant une partie sur l'intégration du professionnel dans le questionnaire QVT, ateliers QVT, instaurer une boîte à idées en lien avec la référente QVT, participer à la semaine QVT, réaliser chaque année une animation destinée aux professionnels sur l'extérieur de la Résidence, accueillir une stagiaire QVT.
- ❖ Développer les missions des assistants de prévention : acquérir de nouvelles compétences via des formations certifiantes, réactualiser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) annuellement, analyser les accidents de travail et les pistes d'amélioration, travailler en collaboration avec la médecine du travail...
- ❖ Répondre à des appels à projets pour financer l'achat de matériel ergonomique à destination des professionnels.
- ❖ Poursuivre l'achat de matériel ergonomique et luttant contre les troubles musculo-squelettiques : chariots de levage blanchisserie, chariots de levage pour la cuisine ...
- ❖ Moderniser et améliorer le confort de la salle de pause.
- ❖ Envisager l'installation d'une climatisation dans le bureau de la cuisine, après vérification de la réglementation.
- ❖ Faire un appel à projets pour financer l'achat d'un nouveau véhicule de transport pour les résidents à mobilité réduite.
- ❖ Envisager le renouvellement et changement des tenues professionnelles pour des tenues plus légères.
- ❖ Faire intervenir un kinésithérapeute ou ergothérapeute pour réaliser des observations de poste et émettre des conseils aux professionnels pour limiter les TMS.
- ❖ Intensifier les formations gestes et postures et proposer des formations davantage pratiques que théoriques.
- ❖ Organiser une démonstration des draps de glisse et disques de transfert puis, selon l'utilité, acquérir et former le personnel à l'utilisation de ces outils.
- ❖ Améliorer la manutention du mobilier de l'UVA (tables et chaises).



Ressources humaines :

- ❖ Créer des groupes de parole internes à destination des professionnels animés par la psychologue.
- ❖ Développer le logiciel Planiciel Web : demande de congés à distance...
- ❖ GPEC : Créer et actualiser un tableau de bord concernant la gestion des départs en retraite des professionnels, proposer la formation qualifiante d'AS une fois par an à un professionnel ASHQ, définir un plan de formation sur 4 ans en collaboration des professionnels, construire des outils de GPEC notamment le tableau de suivi des mises en stage.
- ❖ Développer les réunions de coordination (réunions interservices, réunions d'équipes, réunions d'analyse des pratiques, etc.).
- ❖ Poursuivre le déploiement des lignes directives de gestion.
- ❖ Moderniser la salle de pause.
- ❖ Nommer un référent sur la discrimination et les violences sexistes et sexuelles au travail, le former et définir une politique de lutte contre ces faits.
- ❖ Déployer les missions du référent laïcité et identifier ce dernier auprès des professionnels de la Résidence.
- ❖ Rédiger le plan d'égalité professionnelle et mettre en place les actions et identifier un référent.
- ❖ Organiser des formations sur les leviers de gestion de l'absentéisme et de fidélisation des salariés pour les encadrants.
- ❖ Écrire la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.
- ❖ Établir un vivier de CV commun avec les EHPAD de Guînes et Calais dans le cadre de la direction commune.
- ❖ Mettre en place la dématérialisation des fiches de paie.



Évaluation et suivi du projet d'établissement

Pour garantir un suivi du projet d'établissement sur les cinq années, un plan d'actions sera élaboré sur notre logiciel qualité, afin que chaque pilote de projet puisse suivre l'avancée de ses projets, y ajouter des échéances, recevoir des alertes et évaluer l'action par des indicateurs.

Ainsi, en chaque début d'année, un état des lieux sera réalisé par le COPIL via le logiciel qualité. Il sera éventuellement nécessaire d'adapter des projets et de fixer des objectifs dans le cadre des entretiens professionnels.

Exemple de plan d'actions du logiciel qualité :

CPOM-001 Inscrire l'EHPAD dans une démarche de développement durable		• DEVELOPPEMENT DURABLE	• CPOM • Projet établissement	Véastine DOUBLET	2		
Action		Pilote		Échéance			
Poursuivre le remplacement de certains luminaires en LED		Véastine DOUBLET		Non traité ▼			
Faire un diagnostic sur le circuit d'eau chaude		Véastine DOUBLET		Non traité ▼			
Réduire les déchets plastiques (bouteilles d'eau)		Véastine DOUBLET		Non traité ▼			
Collecter les déchets en multipliant les points de collecte et de tri		Véastine DOUBLET		Non traité ▼			
Instaurer annuellement une journée de sensibilisation sur le développement durable		Véastine DOUBLET		Non traité ▼			

Dans le cas où le projet a été reporté, il sera nécessaire de mentionner la raison dans la case « commentaire » du plan d'action afin d'étudier la nécessité de maintenir le projet ou non. Une évaluation globale du projet devra être réalisée au cours de l'année 2028, en vue de l'élaboration du prochain projet d'établissement.

Conclusion

Fruit d'une réflexion commune, ce projet d'établissement est un outil incontournable pour garantir aux résidents et acteurs intervenants au sein de la résidence, d'une évolution positive de l'établissement, d'un maintien des prestations de qualité délivrées et d'une recherche constante d'amélioration.

Nous remercions et félicitons les professionnels pour leur travail et leur dévouement quotidien auprès de nos résidents et pour la Résidence Arnoul. Les projets mentionnés précédemment pourront voir leur jour grâce à leur implication.

Nous remercions aussi les familles, et résidents pour leur implication dans les groupes de travail et dans les diverses instances représentatives. Leurs avis et remarques nous permettent d'avancer et d'améliorer nos pratiques.

